

DATE	22 mai 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	1
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 22 MAI 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE (ET TÉLÉCONFÉRENCE) À 15 H 30						
N°	2020-05	RÉUNION N°	5.2				

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier, François Richer-Lafèche et Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, la séance extraordinaire aura lieu via téléconférence à 16 h 30.

1. RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Constatation de la régularité de l'avis de convocation » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

3.0 « Période de questions spécifiques à l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

4.1 « Adoption –Règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement » : Voir procès-verbal.

M. Dydzak résume les commentaires reçus des citoyens, une discussion a lieu au sujet de l'article 5 (rassemblements) et les changements effectués depuis le projet. M. Dydzak informe les membres que nous avons reçu une mise en demeure d'Estérel Resort demandant entre autres de ne pas adopter ce règlement. Cette mise en demeure a été reçue après la limite que nous avons fixée aux citoyens pour transmettre leurs commentaires.

4.2 « Adoption – Règlement numéro 2020-684 visant l'entretien des terrains et certaines nuisances » : Voir procès-verbal. Aucun changement.

4.3 à 4.6 : Voir procès-verbal. M. Taché explique les dossiers.

4.7 « Demande d'avis au Comité consultatif d'urbanisme concernant la possibilité de citer le parcours du Golf Estérel à titre d'un bien patrimonial » : Voir procès-verbal. Explications du dossier par M. Dydzak, lecture de son projet de résolution.

2. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.



Rédigé par Nadine Bonneau

Le 15 juin 2020

Actions ou remarques